



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT RCA23 22002

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 février 2023, le règlement suivant :

RCA23 22002 : Règlement autorisant un emprunt de 3 219 000 \$ pour financer des travaux de développement et de mise à niveau dans les parcs (dossier 1229364004)

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 avril 2023.

Ce règlement entre en vigueur le 2 mai 2023 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 2 mai 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire